

Le débat sur les allocations familiales

Le sénateur R.-B. Horner, parlant du projet ministériel, dit que c'est là une mesure à tendances socialistes
— Le sénateur Gouin dit qu'on ne saurait trop apporter d'attention à la génération montante —
Opinions partagées sur le bill

Ottawa, 5 (D.N.C.) — Le débat sur les allocations familiales s'est transporté jeudi à la Chambre haute, où cinq sénateurs, sur les six qui ont pris part à la discussion, se sont prononcés en faveur de cette mesure sociale dont le premier ministre, M. King, s'est fait le champion.

M. Antoine Léger, progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick, a proclamé que les familles nombreuses sont une bénédiction pour l'état de mariage et un actif pour la famille, mais que les conditions économiques étaient défavorables au père de famille nombreuse, ce qui impose à l'Etat le devoir de ne pas négliger ce facteur important de la prospérité de la nation. M. A.-K. Hugessen, libéral de Montréal, a pris la défense de la province de Québec contre les attaques dont elle a été l'objet de la part du premier ministre d'Ontario.

Le sénateur Gouin

M. Léon-Mercier Gouin, libéral de Montréal, préférerait des systèmes provinciaux d'allocations, mais reconnaît que les provinces pourraient difficilement faire face à de telles obligations financières. M. Salter Hayden, libéral ontarien, trouve qu'il est temps de reconnaître que l'Etat a des obligations précises à l'égard des enfants. De son côté, en présentant le bill à la Chambre haute, le Dr J.-H. King, leader du gouvernement, voit dans cette loi une mesure qui tendra à distribuer plus équitablement les richesses de la nation parmi ceux qui produisent ces richesses par leur travail.

Le sénateur Horner

Seul M. R.-B. Horner, progressiste-conservateur de la Saskatchewan, s'est opposé fermement aux allocations familiales, soutenant que c'est là une mesure à tendances socialistes du genre de celles dont, selon lui, c'est précisément le rôle du Sénat de rejeter. M. John-T. Haig, leader intérimaire de l'opposition, a ajourné le débat et prendra la parole aujourd'hui sur ce sujet.

Avant d'aborder ce débat, la Chambre haute avait adopté en troisième lecture le projet de loi sur le système d'assurance au bénéfice des anciens combattants, ainsi que le bill étendant à 3,500 fonctionnaires fédéraux le privilège des pensions de retraite. Elle a fait subir leur seconde lecture au bill prolongeant de dix ans la charte des banques d'épargne de Québec et à celui qui pourvoit à des crédits à l'exportation.

Le sénateur King

En proposant la seconde lecture du bill sur les allocations familiales, le Dr King a soutenu que cette mesure aura pour effet d'améliorer le sort de ceux qui, sans manque de courage de leur part, n'ont pas réussi à s'assurer un revenu suffisant. Nous devons nous rendre compte, dit-il, que la vie industrielle, par son mode de rémunération, met le célibataire sur le même pied que le père de famille et ne procure pas à celui-ci le supplément de revenu qu'exige son budget. Il est admis aujourd'hui, poursuit-il, que ceux qui assument la responsabilité d'élever les futurs citoyens du pays devraient avoir une plus large part du produit de nos richesses naturelles. C'est là le principe même du bill. Rappelant que d'autres pays ont déjà adopté des lois analogues, le leader du gouvernement recommande au Sénat de suivre l'exemple de la Chambre des Communes, qui a adopté ce bill à l'unanimité.

Le sénateur Léger

Le sénateur Léger exprima l'opinion qu'on avait jusqu'ici négligé d'apprécier à sa juste valeur le facteur humain parmi les éléments constitutifs de la nation et que cela a retardé jusqu'à un certain point le développement de notre prospérité. Un taux de naissance élevé est un signe de prospérité, dit-il, et si nous cessions d'avoir des familles nombreuses, nous serions bientôt classés parmi les nations appelées à disparaître. Sans elles, patrons et manufacturiers perdraient bientôt les bénéfices que leur apportent les familles nombreuses qui fournissent

à la fois des producteurs et des consommateurs.

Jusqu'ici, dit-il, on a laissé aux parents seuls cette lourde responsabilité en leur imposant des conditions difficiles, comme la limitation des heures de travail qui empêche le père de famille d'augmenter son pécule, comme l'instruction obligatoire qui retarde le moment où les enfants peuvent commencer à aider leur famille. Nous en sommes donc arrivés à un point, dit le sénateur Léger, où l'Etat ne peut plus négliger la famille, ce facteur nécessaire de la prospérité nationale, et doit par conséquent lui assurer la sécurité au moyen d'allocations.

Le sénateur Hugessen

Pour le sénateur Hugessen, les allocations familiales sont l'une des plus importantes mesures de réforme sociale que le Parlement canadien ait jamais eu à étudier. Il en retrace la genèse dans la Charte de l'Atlantique et dans la volonté du peuple canadien de ne plus voir revenir les conditions des années 1930. Ce qui fut le plus pénible à cette époque, dit-il, ce n'est pas autant le chômage et les mauvaises récoltes que la perte du revenu familial; et c'est pourquoi les quelque \$200,000,000 que nous coûteront les allocations familiales ne sont qu'une distribution équitable du revenu national et ne sont que peu de choses en comparaison des \$900,000,000 dispersés en travaux de secours.

Préjugés de race

C'est alors que le sénateur montréalais condamne "les tentatives injustifiables qui ont été faites pour soulever les préjugés de race" à propos des allocations familiales. S'il est vrai que Québec en bénéficiera plus que les autres, la différence n'est pas aussi considérable qu'on a cherché à le faire croire, dit-il. On estime en effet, que les familles québécoises recevront environ \$6,700,000 et les familles ontariennes \$6,100,000. Parlant du discours prononcé ces jours-ci par M. George Drew, premier ministre d'Ontario, disant que les allocations sont une offre de corruption faite à la province de Québec juste avant une élection, le sénateur Hugessen affirme que de telles paroles ternissent la carrière de vaillant soldat qu'a été celle de M. Drew. C'est injuste et anticanadien que de soulever ainsi les préjugés de race, dit le sénateur montréalais.

Le sénateur Horner

Le sénateur Horner ne voit aucune nécessité pour une mesure de cette sorte. Dans les pays où existent de telles mesures, les enfants n'appartiennent plus à la famille, mais à l'Etat, soutient-il. Dans de

telles conditions, il n'y aura plus de tierté à élever des familles nombreuses. Selon lui, les allocations tuent l'initiative qui est si nécessaire dans un pays jeune comme le nôtre, elles tuent aussi l'esprit d'économie. Il n'y voit qu'une mesure inspirée par la crainte du socialisme et par l'intention de battre les socialistes à leur propre jeu.

Pour le sénateur Hayden, au contraire, c'est là une mesure de justice sociale, qui devrait plutôt s'appeler une loi sur le revenu des enfants. Car il y voit principalement un moyen d'assurer une forme de revenu aux enfants que le hasar a fait naître dans une famille dont le revenu est trop modique. Il reprend ensuite l'argument que le salaire doit être basé sur le travail accompli, le service rendu ou la production effectuée. Cela n'a aucune relation avec les charges de famille et il importe de remédier à cette anomalie. Mais on n'y peut remédier équitablement en se contentant d'augmenter le salaire du travailleur dont le revenu est insuffisant, car cela ne peut avoir pour effet que d'augmenter le coût de la vie. Les allocations sont la solution qui permet de rétablir l'ordre des choses sans déséquilibrer le système du salariat.

Le plus précieux actif

Dernier orateur à prendre la parole à la séance d'hier, le sénateur Gouin rappelle qu'on ne doit pas oublier que les enfants sont le plus précieux actif que puisse avoir une nation. Ils sont une valeur spirituelle intangible, et ils sont la réserve de notre capital humain, dit-il.

On ne saurait trop apporter d'attention à la génération montante de Canadiens, poursuit-il, "parce que notre pays étant insuffisamment peuplé, la croissance normale et le développement solide de notre population sont absolument essentiels à notre prospérité future et même à notre survivance". N'est-ce pas un crime contre l'humanité et contre la nation, demande le sénateur Gouin, que de voir des millions de jeunes Canadiens sous-alimentés et mal vêtus dans un pays aussi jeune et aussi riche que le nôtre? La principale raison de ce déplorable état de choses, il la voit dans les revenus insuffisants des parents, dans les gages insuffisants des salariés et dans le revenu insuffisant des agriculteurs.

Mais le sénateur montréalais considère qu'il est extrêmement difficile de trouver une solution satisfaisante à ce problème par un simple rajustement de salaires dans les cas où les pères de familles nombreuses ne gagnent pas plus cher que ceux qui ont moins d'enfants, car notre régime économique ne permet pas de baser le salaire sur les besoins du récipiendaire. C'est pourquoi il approuve le système d'allocations familiales, bien qu'il préférât le voir établir par les autorités provinciales, plus en mesure, selon lui, de juger des conditions locales; mais il admet que les provinces n'auraient pas les ressources financières suffisantes. Il préférerait qu'il y ait moins de réductions dans le cas des familles nombreuses, mais il approuve le bill de tout coeur.